

# AVIS AU PUBLIC

## COMMUNE D'ANDILLY ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 100 / 2019 du 29/07/2019,  
Monsieur le Maire de la Commune d'Andilly a ordonné  
**la mise à l'enquête publique en vue du déclassement partiel du chemin  
rural de « Chez Guillot » et désignation d'un commissaire-enquêteur.**

Monsieur Fernand BOUCHET, retraité,  
demeurant 980, route de Chez Bouchet - 74350 VILLY LE BOUVERET,  
a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire  
d'Andilly.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Andilly  
(36 chemin du Champ de Foire – 74350 ANDILLY),  
**du 29 août 2019 au 12 septembre 2019 inclus**  
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur le commissaire-enquêteur assurera une permanence le :

- ✓ **29 août 2019 de 9h00 à 11h00**
- ✓ **12 septembre 2019 de 10h00 à 12h00**

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture de la  
mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées  
**à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur**, qui les annexera au  
registre:

- ✓ par courrier à : « **Mairie d'Andilly – 36 chemin du champ de Foire – 74350  
ANDILLY** » ;
- ✓ par mail à : « **urbanisme@andilly74.fr** » ;

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne et consultable par le public  
pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse du site internet de la commune  
d'Andilly : <http://www.andilly74.fr> ;

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les conclusions de l'enquête ainsi  
que le rapport du commissaire enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture  
de la mairie.